



La Région bruxelloise lance sa troisième édition de la semaine e-santé

L'e-santé ou comment améliorer
la prise en charge des Bruxellois

Dossier de Presse
14 juin 2018

La Région bruxelloise lance sa troisième édition de la semaine e-santé

L'e-santé ou comment améliorer la prise en charge des Bruxellois

1. Introduction

L'e-santé est l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le secteur des soins de santé pour optimiser les soins au patient. Plus concrètement, c'est un outil au service des patients et des soignants.

En ce sens, l'e-santé permet de renforcer la qualité et la sécurité des soins, d'améliorer la coordination des différents prestataires mais aussi de permettre au patient d'être acteur de sa santé en lui permettant d'accéder lui aussi à ses données médicales.

Un exemple. Madame Durant est suivie depuis des années pour son diabète par son médecin. En vacances à la mer, elle ne sent pas bien et se dirige à l'hôpital le plus proche. Seulement, elle ne parle pas néerlandais et ne parvient pas expliquer ses antécédents médicaux.

Mais madame Durant a donné son consentement pour partager ses données médicales, l'urgentiste a donc accès à toutes ses informations et peut ainsi rapidement poser un diagnostic sans devoir faire passer à Madame Durant toute une batterie d'examens.

Les avantages du partage des données médicales sont :

- Limiter les examens inutiles
- Gagner du temps pour poser un diagnostic
- Economiser sur les dépenses d'argent du patient et de la sécurité sociale
- Eviter des erreurs, notamment lorsque les patients ne savent pas s'exprimer

2. Le partage des données médicales à Bruxelles

Le Réseau Santé Bruxellois, géré par Abrumet, permet le partage électronique et sécurisé des données de santé du patient. Il relie tous les hôpitaux belges et les médecins entre eux.

Le partage des informations électroniques relatives à la santé n'est pas automatique. Le patient ou son représentant légal doit donner son consentement.

Il existe 4 options pour s'inscrire au Réseau Santé Bruxellois et partager ses données médicales.

- Via l'application Itsme
- Via un formulaire pdf
- Via son médecin généraliste
- Via le service d'admissions des hôpitaux

Le partage de données de santé se fait dans le cadre strict de la continuité des soins au patient. En clair, un professionnel qui ne serait pas impliqué dans la prise en charge d'un patient ne peut

accéder aux données qui le concernent. Il faut qu'il existe entre le patient et le professionnel un lien thérapeutique.

Particularité du système belge e-santé, et donc du système bruxellois, il est décentralisé. Les données ne sont donc pas stockées sur un serveur mais bien par les institutions qui les produisent et ainsi mise à disposition des prestataires. Pour les médecins qui ne disposent pas de serveurs informatiques, la Région bruxelloise met à leur disposition un coffre-fort, Brusafe.

3. Nouveauté 2018 : accéder à ses données de santé

Permettre aux Bruxellois d'accéder à ses données de santé, c'est leur permettre de jouer un rôle plus actif dans leurs soins. La Belgique est d'ailleurs le deuxième pays après la Suède, à autoriser cet accès.

Concrètement, il suffit de se rendre sur le site www.reseausantébruxellois.be ou sur l'application Itsme pour pouvoir avoir accès à toute une série d'informations médicales. Que ce soit des documents publiés par les hôpitaux ou les médecins généralistes. Mais attention, il faut que les prestataires autorisent aussi l'accès de ses données aux patients.

En ce qui concerne les hôpitaux, UZ Brussel et Saint-Luc sont les premiers à emboîter le pas de l'e-santé et autoriseront l'accès patient dès cet été.

4. L'e-santé en chiffres

Le Réseau Santé Bruxellois (RSB) compte 645.000 Bruxellois inscrits. Au 1^{er} mars 2017, ils étaient 451.071 et 252.292 au 1^{er} février 2016. En trois ans, le nombre de Bruxellois qui partagent ses données de santé a donc fortement augmenté et a connu une progression de 250%, preuve de l'importance de mener des campagnes de sensibilisation.

Parallèlement, on dénombre 9.046 prestataires de soins inscrits sur le Réseau Santé Bruxellois. Rappelons que tous les hôpitaux sont connectés au Réseau.

Plus de 21 millions de documents sont disponibles dont 4,3 millions sur les 6 derniers mois, et une moyenne de 60.000 consultations de ceux-ci par mois.

Enfin, 323.589 dossiers santé électroniques résumés ont été publiés depuis le 1^{er} janvier 2015. Ce chiffre était de 126.000 en avril 2017.

La Région bruxelloise a débloqué 4 millions d'euros en 4 ans pour développer l'e-santé à Bruxelles.

5. Le Plan Stratégique e-santé bruxellois

En 2017, les Ministres bruxellois ont fixé des chantiers prioritaires pour le déploiement de l'e-santé à Bruxelles. Retour sur l'état d'avancement.

- Informatisation des hôpitaux et partage de données.

Les hôpitaux et prestataires qui y travaillent sont évidemment incités à collaborer à l'échange de données médicales. Cette incitation est suscitée par la valorisation des activités existantes et la remise d'un award de l'hôpital connecté. La deuxième édition de cette remise de prix aura d'ailleurs lieu le 21 juin 2018. A partir de 2019, nous mettrons en place des normes qui intégreront l'évolution du partage de données sur le RSB.

- Mise en réseau de la Garde organisée en médecine générale

Le partage de données lors des gardes de médecine générale est essentiel. Il permet au prestataire d'obtenir des informations sur le patient pris en charge lors de la garde et de relayer l'information vers le médecin généraliste du patient. Des progrès ont été faits et l'informatisation est en cours.

- Accompagnement des prestataires de 1ère ligne

Les programmes de sensibilisation et les formations continuent, en s'adaptant aux besoins. Ça s'inscrit dans le cadre de la réforme de la première ligne de soins également, là aussi de façon de plus en plus normative.

- Sensibilisation et formation des patients

L'accès aux soins connaît de grandes inégalités. Dans le volet e-santé du Plan bruxellois, une attention particulière doit être portée pour que les changements induits par le partage électronique de données n'aggravent pas les inégalités en créant une « fracture numérique ». L'e-santé doit rester un outil au service d'une meilleure qualité des soins. Et des premiers projets pilotes sur la fracture numérique seront lancés en 2019.

- Santé mentale

Longtemps opposé à l'e-santé pour des raisons éthiques, le secteur de la santé mentale voit progressivement dans les outils de partage de données une opportunité de renforcer la relation avec leurs patients et de « garder le contact » avec les patients dans la cité.

Les efforts de sensibilisation ont porté leurs fruits. Les publications et consultations de documents des institutions psychiatriques sont de plus en plus nombreuses. Leur vision sur l'e-santé a changé et la réticence pour « raisons éthiques » est en train de s'estomper.

6. La Semaine e-santé

Du 18 au 21 juin 2018, la Cocom lance la troisième édition de la semaine e-santé. Après s'être adressé aux hôpitaux et médecins, ce sont les patients qui sont au cœur de cette édition. L'objectif : sensibiliser les Bruxellois aux bénéfices du partage sécurisé de leurs informations de santé et insister sur l'amélioration de la qualité des soins et de la prise en charge.

Cette semaine sera donc rythmée par des spots radios, des campagnes d'affichages et une animation des réseaux sociaux afin de toucher l'ensemble des Bruxellois avec comme message « Partager vos données de santé peut vous sauver la vie ».

Deux événements seront également organisés pendant cette semaine.

20 juin – Lutter contre la Fracture numérique dans les soins de santé, organisé par la LUSS et la VPP, des associations de patients

En présence de Didier Gosuin, Ministre bruxellois de la Santé.

L'outil électronique et informatique se généralise, offre des avantages indéniables, mais présente une complexification qui va en s'accroissant et qui laisse de plus en plus de citoyens hors du mouvement.

Cette fracture numérique concerne également la santé et le rôle actif que le patient est appelé à jouer. Pour réduire le nombre grandissant de « laissés pour compte », une action dynamique, ciblée et coordonnée s'impose.

Les acteurs de terrain et les associations de patients et proches se mobilisent pour lutter contre les inégalités liées à e-santé, dans le prolongement du Plan stratégique e-santé bruxellois 2017-2019.

Timing : 9h – 12h30

Lieu : Cabinet du Ministre Didier Gosuin, Botanic Building, boulevard Saint-Lazare 10, 1210 Bruxelles

Inscription obligatoire : luss@luss.be

21 juin – Deuxième édition des « Connected Hospitals Awards »

Cette soirée est l'occasion de faire le point sur la politique de la Région en matière d'e-santé et sur le Réseau Santé Bruxellois. Les efforts des hôpitaux qui participent activement à la dynamique de partage électronique d'information seront valorisés par la remise d'un prix. Leslee Thompson, CEO d'Accreditation Canada et de Health Standards Organization donnera une conférence sur le thème « people powered health », un mouvement qui vise à placer le patient au centre du processus de soins et à affirmer son rôle actif.

Timing : 18h – 21h

Lieu : BIP, Salle des Guichets, Rue Royale 2-4, 1000 Bruxelles

Inscription : e-health.awards@ccc.brussels